

**PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES  
DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

**RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE**

**PREPARE EN COLLABORATION AVEC LA  
REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

**AVRIL 2019**

## **MISE EN CONTEXTE**

Le présent rapport fait état de la mise en œuvre des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains révisé, en vigueur au 31 décembre 2018. Puisque la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est responsable de l'application du PCGMR au nom et sur le territoire de ses municipalités membres, l'aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PCGMR présentées ci-après s'applique à l'ensemble des 25 municipalités membres de la Régie.

Au 31 décembre 2018, la Régie regroupe et dessert l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains soient :

La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine,

ainsi que l'ensemble des municipalités qui constituent le territoire de la MRC d'Acton soient :

Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

### Légende relative à l'avancement de chaque mesure :

- Vert :** mesure réalisée, en cours de réalisation, dont la réalisation a été devancée ou en continu
- Orange :** mesure non débutée, reportée, ou dont la réalisation est à venir,
- Rouge :** mesure suspendue ou abandonnée

### **MESURES 1 ET 6 - ÉVALUER LES ACTIONS VISANT À MAXIMISER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE AFIN D'AUGMENTER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉCUPÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Étudier l'offre de service aux multilogements et aux bâtiments municipaux. — <i>En continu</i>					
➤ Optimiser les pratiques municipales en gestion de matières résiduelles. — <i>En continu</i>					
➤ Réaliser une étude de faisabilité relative à la modification de la variété et de la quantité des équipements de collecte disponibles. — <i>En continu</i>					
➤ Développer des scénarios visant à accroître la fréquence de collecte des matières recyclables et organiques. — <i>Non débuté</i>					

### Commentaire :

La collecte des matières recyclables est implantée sur le territoire de la Régie depuis 1997 et la collecte des matières organiques depuis 2007. Au 31 décembre 2018, le nombre d'unités inscrites ci-dessous étaient desservies :

	Matières recyclables	Matières organiques
<b>Unités d'occupation résidentielles</b>	47 853	38 828
<b>Chalets</b>	177	160
<b>ICI</b>	906	406
<b>Édifices municipaux</b>	117	24
<b>Écoles</b>	53	--

Afin de bonifier l'offre de service de la collecte à trois voies sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains, un questionnaire relatif à leurs besoins en équipement de collecte pour leurs édifices municipaux a été transmis à toutes les municipalités membres lors de la rédaction du devis d'appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement ou l'élimination des matières résiduelles actuellement en vigueur. Ce service est inclus au contrat, sans frais pour les municipalités et le type ainsi que la quantité d'équipements nécessaires est modifiable en tout temps, selon leurs besoins. Une ressource est mise à la disposition des municipalités qui en font la demande afin d'évaluer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles et d'identifier les bonifications qui peuvent être apportées.

Depuis le printemps 2016, la Ville de Saint-Hyacinthe a implanté un projet pilote visant l'intégration graduelle des immeubles multilogements de son centre-ville à la collecte des matières organiques. Des bacs roulants de 120 litres, mieux adaptés aux espaces restreints du centre-ville, ont été distribués sur ce territoire. Une patrouille verte a été mise sur pied par la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'accompagner les citoyens des immeubles visés. Les autres immeubles multilogements de l'ensemble du territoire de Saint-Hyacinthe sont également intégrés graduellement à la collecte des matières organiques. Des bacs bruns de 240 l. sont graduellement distribués, secteur par secteur. Au total, 1724 unités d'occupation situées dans des immeubles de 6 à 404 unités d'occupation ont été ajoutées à la desserte depuis 2016.

De plus, suite à l'entrée en vigueur du PCGMR révisé, la Régie a mis sur pied un projet de développement de programmes environnementaux et en 2018, un poste de coordonnateur au volet sensibilisation a été créé afin de poursuivre le travail entrepris depuis 2015. Le mandat de cette ressource est d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner tous les citoyens du territoire ainsi que les industries, commerces et institutions (ICI), incluant les institutions scolaires et autres groupes qui en font la demande. Ce service d'accompagnement s'adresse également aux gestionnaires municipaux. On peut nommer, entre autres bénéficiaires du service les municipalités de Saint-Jude, Saint-Damase et, plus récemment des organismes tels que Saint-Hyacinthe Technopole et la MRC des Maskoutains.

Afin de donner l'exemple, la Régie a effectué une analyse de la gestion des matières résiduelles qu'elle effectue au sein de ses bureaux et obtenu, en 2018, la certification ICI ON RECYCLE — Niveau Or décerné par RECYC-QUÉBEC pour ce processus de gestion, en fonction des performances atteintes.

**MESURES 2 ET 7 - OPTIMISER L'UTILISATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES EN FAVORISANT DES MESURES LIÉES À L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION (ISÉ) AFIN DE CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Révision des outils de communication existants. — <i>En continu</i>					
➤ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — <i>En continu</i>					
➤ Identifier les besoins des ICI afin de les accompagner dans l'implantation de programmes en gestion des matières résiduelles. — <i>En continu</i>					
➤ Concevoir et promouvoir des programmes en ISÉ pour les citoyens et les ICI assimilables au résidentiel. — <i>En continu</i>					
➤ Développer une politique de gestion des matières résiduelles applicable dans les édifices municipaux et lors de la tenue d'événements publics sur le territoire des municipalités. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Favoriser l'implantation de la collecte des matières organiques dans la municipalité du Canton de Roxton. — <i>Réalisé</i>					

**Commentaire:**

Dans le cadre du programme de sensibilisation développé par la Régie et décrit précédemment, une stratégie d'accompagnement ainsi que des outils de communication adaptés, faisant la promotion du concept des 3RV-E, ont été développés et présentés à diverses clientèles. Le projet se divise principalement en trois volets :

Volet ICI :

Suite à une approche amorcée par la Régie ou sur simple demande des gestionnaires d'entreprises, une visite de leurs installations est effectuée et une évaluation des pratiques existantes en gestion des matières résiduelles est réalisée. Des recommandations sur les améliorations à apporter afin de bonifier la gestion des matières résiduelles sont ensuite transmises aux gestionnaires. Selon les besoins et l'intérêt, des suggestions sont transmises dans un rapport relativement à la gestion des matières résiduelles au sein de l'ICI concerné. On y retrouve des références l'offre de desserte ainsi que les coordonnées des ressources susceptibles d'offrir certains services. Depuis le début du programme, environ une cinquantaine d'ICI ont bénéficié de ce service personnalisé d'accompagnement.

Certaines municipalités du territoire visé ont amorcé une réflexion sur la gestion de leurs matières résiduelles et on même bénéficié des services d'accompagnement de la ressource de la Régie à cette fin. Le processus se poursuit.

### Volet scolaire :

Depuis 2016, un des ateliers d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) conçus spécifiquement pour les écoles ont été développés. Ces ateliers ont été créés afin de sensibiliser et d'initier les groupes scolaires à une meilleure gestion des matières résiduelles. Le tableau ci-dessous présente un aperçu de l'accueil de cette initiative par le milieu scolaire :

Années	Primaire			Secondaire		
	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves
2016	11	45	858	1	3	84
2017	17	114	2 125	1	Toutes	1 930*
2018	19	93	1 911	1	1	24

\*En 2017, les 1930 élèves de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD) ont participé à des conférences présentées à l'occasion de l'implantation du service de collecte à trois voies.

Les activités de sensibilisation des enfants se poursuivent également tout au long de l'été dans le cadre des ateliers de sensibilisation dans les camps de jours. Supervisées par la chargée de projet au développement des programmes environnementaux de la Régie, les interventions de l'Équipe verte, sous une forme plus ludique, ciblent principalement cette clientèle. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce volet.

Années	Municipalités desservies	Camps de jour		
		Nombre	Ateliers offerts	Jeunes sensibilisés
2016	21	20	55	1 039
2017	25	26	69	1 415
2018	22	28	65	1 300

### Volet sociocommunautaire :

Depuis 2016, sur demande de divers organismes sociocommunautaires du territoire, des conférences ayant pour objectif de conscientiser les membres ou les clientèles de ces organisations aux principes des 3RV-E et à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles sont offerts (AFÉAS, FADOQ, nouveaux arrivants...). Également, dans le cadre de ses activités estivales, l'Équipe verte de la Régie participe à plusieurs activités sociales (festival, fête de village ou de quartier, vente trottoir, ...) afin de rencontrer et d'informer les citoyens. Depuis le début de ce volet, près d'une quarantaine d'événements et de présentations ont été tenus.

Finalement, suite à l'adhésion de la municipalité du Canton de Roxton à la Régie au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'objectif de desservir l'ensemble du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains en collecte à trois voies, initialement prévu pour 2019, est déjà atteint.

**MESURES 3 ET 8 - ENCOURAGER LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS À METTRE EN PLACE DES MESURES RESPECTANT LE PRINCIPE DES 3RV-E AFIN D'ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT, LORS DE LEURS ÉVÉNEMENTS**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Développer, concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ afin de favoriser une relation de proximité avec les organisateurs d'événements et d'encourager les communications bilatérales. — <i>Non débuté</i>					
➤ Inciter les organisateurs d'événements à appliquer le principe des 3RV-E par de l'accompagnement. — <i>Non débuté</i>					
➤ Proposer un incitatif économique ou réglementaire aux municipalités dans le cadre de l'organisation d'événements. — <i>Non débuté</i>					

**Commentaire :**

La participation de l'Équipe verte aux événements sociocommunautaires permet aux gestionnaires rencontrés d'amorcer un processus de réflexion relativement à la gestion des matières résiduelles pouvant mener à la présentation d'événements plus écoresponsables. Cette démarche de conscientisation s'effectue également auprès des gestionnaires des différents camps de jour, et de certains gestionnaires municipaux responsables des édifices de loisirs.

La Régie a également amorcé le processus de réflexion devant mener à la réalisation d'outils de communication permettant d'accompagner les organisateurs d'événements. Cependant, cette démarche devra être poursuivie, documentée et structurée au cours des prochaines années.

**MESURES 4 ET 9 - PROMOUVOIR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES AUPRÈS DES ICI NON ASSIMILABLES À LA COLLECTE RÉSIDENIELLE**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Favoriser une relation de proximité avec les gestionnaires des ICI. — <i>En continu</i>					
➤ Concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ, notamment un guide des entreprises et organismes en gestion des matières résiduelles. — <i>En continu</i>					
➤ Organiser des rencontres de réseautage entre les gestionnaires des ICI et les intervenants dans la gestion des matières résiduelles afin de permettre des rencontres et des échanges entre eux. — <i>En continu</i>					
➤ Développer une offre de service en ISÉ et de l'accompagnement auprès des ICI dans l'implantation ou l'amélioration de programmes de gestion des matières résiduelles. — <i>En continu</i>					

**Commentaire :**

Le projet de développement de programmes environnementaux de la Régie vise également l'accompagnement des gestionnaires d'ICI intéressés à mettre en place des mesures pour favoriser la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles dans leur organisation. Dans le but de promouvoir ce service, un document d'information a été développé par la Régie et est intégré aux documents remis aux bénéficiaires de ce service.

À titre d'exemple, dans la seule année 2018, plus d'une centaine d'entreprises et institutions ont été rencontrées ou ont reçu de l'information et de l'accompagnement pour la gestion de leurs matières résiduelles. Elles ont notamment été informées des programmes disponibles relativement à la récupération des matières dangereuses, des piles, des produits électroniques et informatiques... De celles-ci, 11 ont demandé une visite en entreprises et ont reçu un rapport relatif à la gestion de leurs matières résiduelles. À la demande de certains gestionnaires rencontrés, la chargée de projet de la Régie effectue également des recherches sur les modes de dispositions de produits spécifiques à leurs procédés industriels afin d'évaluer des alternatives pour la disposition de ces matières. Des listes d'organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles, des informations relatives aux programmes et certifications disponibles ainsi que des recommandations de gestion sont également transmises aux entreprises.

Une première rencontre de réseautage, réalisée en collaboration avec le centre de services conseil aux entreprises du cégep de Saint-Hyacinthe, SYNOR, a eu lieu en mai 2016 afin de sensibiliser les gestionnaires d'entreprise à la gestion des matières résiduelles. Onze entreprises de divers secteurs industriels ont participé à cet événement. Par la suite, la difficulté de mobiliser les gestionnaires d'entreprises a fait en sorte que la Régie a plutôt concentré ses efforts sur des rencontres individuelles et personnalisées.

Parallèlement à ce travail d'accompagnement, la Régie a amorcé une réflexion en vue de l'élaboration d'une forme de guide qui pourrait regrouper les organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles (OEGMR) sur son territoire. En effet, lors de la rédaction du PCGMR révisé, une collecte de données a été effectuée afin de recenser les OEGMR desservant le territoire d'application. Dans le cadre de son processus d'accompagnement des ICI, ces données sont mises à la disposition des ICI. La mise à jour constante des données existantes et l'élaboration d'un document facilitant la consultation sont une embuche. La transformation constante de ce milieu complexifie la rédaction d'un document d'information formel. Une banque de référence révisée régulièrement et transmise sur demande serait probablement une solution plus efficace pour rencontrer les objectifs du PCGMR.

Sur le territoire d'application, d'autres initiatives de réseautage, mettant de l'avant le principe d'économie circulaire ont été initiés, notamment par des organismes régionaux de développement économique. Puisque ces projets n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements, les retombées pourront être davantage évaluées au cours des prochaines années.



**MESURE 5 - PROMOUVOIR L'HERBICYCLAGE ET LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE AUPRÈS DES CITOYENS AFIN DE RÉDUIRE À LA SOURCE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Favoriser une relation de proximité avec les citoyens et les gestionnaires des ICI et encourager les communications bilatérales. — <i>En continu</i>					
➤ Développer, concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ, relativement à l'herbicyclage et au compostage domestique. — <i>En continu</i>					
➤ Favoriser une gestion écoresponsable et une valorisation des résidus verts au sein de chaque municipalité. — <i>En continu</i>					
➤ Créer et diffuser une trousse d'information pour les citoyens. — <i>Non débutée</i>					
➤ Favoriser l'accès aux équipements (composteurs). — <i>Non débutée</i>					

**Commentaire :**

Cette méthode de gestion des matières organiques fait partie des activités de communication courantes de la Régie. Des références aux principaux organismes faisant la promotion du compostage et de l'herbicyclage sont disponibles sur le site Internet de la Régie et ce sujet fait l'objet sporadiquement d'articles dans le bulletin d'information ou dans les journaux locaux. D'autres outils de communication spécifiques à ce sujet pourraient éventuellement être développés mais, dans le contexte où les générateurs de ces résidus peuvent les valoriser via la collecte des matières organiques, l'impact de cette mesure est grandement atténué. Depuis plusieurs années, ces résidus ne sont plus dirigés vers l'enfouissement.

**MESURE 10 - FAVORISER LE MAINTIEN OU L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET LA VALORISATION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Poursuivre le rôle support de la Régie auprès de ses municipalités membres. — <i>En continu</i>					
➤ Mettre à jour les outils de communication. — <i>En continu</i>					
➤ Maintenir la relation bilatérale entre les divers intervenants liés aux programmes existants. — <i>En continu</i>					
➤ Inciter les municipalités non desservies par le programme régional à favoriser une saine gestion des boues de fosses septiques sur leur territoire. — <i>Réalisé</i>					

**Commentaire :**

À l'été 2010, conformément au plan de gestion des matières résiduelles en vigueur, la Régie a réalisé l'inventaire des installations septiques situées sur l'ensemble du territoire d'application du PCGMR,

incluant celles des 2 municipalités non membres de la Régie à cette époque. Le programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS) a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans 22 des 25 municipalité des MRC d'Acton et des Maskoutains. Avec l'adhésion à la Régie des municipalités de Sainte-Marie-Madeleine en 2012 ainsi que du Canton de Roxton et de Roxton Falls en 2016, c'est maintenant l'ensemble des municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains qui est desservi par le PRVIS soit environ 10 500 installations septiques.

L'implantation simultanée du programme sur l'ensemble du territoire de la Régie était audacieuse mais la structure de coordination et le plan de communication mis en place ont favorisé son acceptabilité sociale et ont conséquemment mené au succès de celui-ci. La Régie a fait le choix judicieux de miser sur le contact direct avec les citoyens visés par le programme. L'embauche d'une ressource dédiée spécifiquement à ce programme et la centralisation de l'information en un seul endroit permettent d'uniformiser le processus de communication tant auprès des citoyens visés que des municipalités desservies.

La totalité des boues recueillies est transformée en fertilisant agricole, notamment sous forme de compost.

**MESURE 11 - PROMOUVOIR LA VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Effectuer un recensement des alternatives et des installations de traitement des boues municipales et industrielles et rendre ces informations disponibles auprès des générateurs. — À venir					
➤ Partager des exemples de meilleures pratiques auprès de générateurs. — À venir					
➤ Stimuler la prise de conscience liée à l'importance de valoriser les boues municipales et industrielles. — À venir					
➤ Favoriser le maintien du mode de valorisation actuel par épandage des biosolides municipaux en milieu agricole— À venir					

**Commentaire :**

Dans le cadre de la rédaction du PCGMR, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire d'application sont déjà conscientisées à cet aspect de la gestion de leurs matières résiduelles. Les boues municipales sont déjà ou seront dirigées vers des installations de traitement lorsque viendra le temps d'en disposer. La Ville de Saint-Hyacinthe dispose également d'une usine de biométhanisation pour valoriser toutes les boues municipales générées sur son territoire. (Source : chapitre 5 du PCGMR révisé, p. 158). Dans les prochaines années, une relance auprès des municipalité du territoire pourrait être faite afin de maintenir l'intérêt des gestionnaires municipaux à l'égard des objectifs visés par cette mesure.

Cependant, dans le contexte actuel où les municipalités du territoire visé ont déjà implanté un programme pour la gestion des boues provenant des installations septiques, l'intérêt des gestionnaires municipaux à valoriser leurs boues municipales est déjà bien démontré.

**MESURE 12 - FAVORISER LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES MESURES ACTUELLEMENT EXISTANTES CONCERNANT L'EXCLUSION DU BOIS DANS LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Réviser les outils de communication existants. — <i>En continu</i>					
➤ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — <i>En continu</i>					
➤ Maintenir la présence des dépôts municipaux de branches. — <i>Réalisée</i>					
➤ Favoriser une mise en commun des effectifs municipaux pour la collecte des branches et des sapins de Noël. — <i>Non débutée</i>					
➤ Concevoir et diffuser un guide des installations de valorisation du bois auprès des générateurs. — <i>Non débutée</i>					
➤ Bonifier l'offre de service visant à favoriser la récupération du bois. — <i>À venir</i>					
➤ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de service des écocentres. — <i>À venir</i>					
➤ Favoriser l'adoption d'une modification de la réglementation municipale afin de tendre vers un bannissement du bois. — <i>Réalisée</i>					

**Commentaire :**

Depuis 2003, la Régie et la Ville de Saint-Hyacinthe ont établi une entente de partenariat afin que toutes les municipalités membres de la Régie puissent utiliser le site de disposition des branches mis en place par la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'y apporter les branches qui peuvent ainsi être déchiquetées et valorisées sous forme de paillis. Le même type d'entente a été conclu avec la Ville d'Acton Vale en 2005 et est également reconduite à chaque année depuis. Ainsi, les municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains disposent d'une alternative pour la disposition des branches en vue de leur valorisation. De plus, depuis l'implantation de la collecte à trois voies en 2007, les branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm peuvent être déposées dans les bacs bruns, puisqu'elles contribuent à un apport en carbone dans le digestat ou le compost, selon le cas.

Finalement, lors de la refonte de la réglementation relative à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques en novembre 2015, le bois a été ajouté à la liste des matières prohibées dans les bacs gris, ce qui inclut les branches, les arbres, les arbustes et les copeaux, rencontrant par le fait même l'objectif de modification de la réglementation municipale afin de tendre vers un bannissement du bois, initialement prévu pour 2020, inclus dans le PCGMR révisé.

Quand aux sapins de Noël, plusieurs municipalités du territoire organisent annuellement une collecte de cette matière qui est, par la suite, recyclée ou valorisée.

Année	Nombre de sapins récupérés	Volume
2018	1383	12,45 t m
2017	1362	12,26 t m
2016	1381	12,83 t m

La mise en commun de ces initiatives ne favorise pas nécessairement une meilleure performance de cette collecte, puisque les employés municipaux font un excellent travail tout en limitant les incidences financières. Si on considère le nombre d'unités d'occupation desservies par les municipalités qui offrent ce service, on constate qu'environ 80 % du territoire bénéficie déjà de cette collecte annuelle.

D'autres outils de communication pourraient être ultérieurement développés afin de continuer à conscientiser la population à la valorisation de cette matière.

<b>MESURE 13 - FAVORISER LA SAINTE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION INCLUANT LES PRODUITS SOUS LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
➤ Réviser les outils de communication existants. — <i>Réalisée</i>					
➤ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — <i>Réalisée</i>					
➤ Promouvoir la réduction à la source de ce type de résidus. — <i>Réalisée</i>					
➤ Maintenir les collectes annuelles de RDD organisées par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et les services existants dans les municipalités non membres. — <i>Réalisée</i>					
➤ Mettre à jour régulièrement une banque de références pour les services aux ICI. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Concevoir et promouvoir un répertoire des points de dépôt permanents offerts par certains commerces et municipalités sur le territoire. — <i>Non débutée</i>					
➤ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de service des écocentres. — <i>À venir</i>					

**Commentaire :**

Depuis 1994, la Régie organise annuellement trois collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux. Les lieux de collecte sont stratégiquement positionnés sur le territoire desservi afin de rejoindre l'ensemble des citoyens. Depuis 2009, une quatrième collecte a été ajoutée à chaque printemps sur le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe afin d'élargir l'offre de service et de permettre à un plus grand nombre de citoyens de gérer de façon sécuritaire ces résidus dommageables pour l'environnement. Avec l'adhésion des municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls, l'ensemble des citoyens des MRC d'Acton et des Maskoutains peuvent maintenant bénéficier de ce service. La supervision effectuée directement sur les sites de collecte par le personnel de la Régie permet de rencontrer les citoyens et d'échanger avec eux à ce sujet. Cette relation de proximité est à maintenir afin d'assurer le succès de cet effort de conscientisation.

La gestion des résidus domestiques dangereux est une problématique abordée dans le cadre des activités de communication et des présentations effectuées par la chargée de projet au développement des programmes environnementaux, qu'elle s'adresse à la clientèle scolaire ou à des groupes sociaux communautaires. Ce sujet occupe également une place importante dans les recommandations

transmises aux gestionnaires d'entreprises et d'institutions dans le cadre du volet d'accompagnement des ICI.

Le site Internet de la Régie répertorie les principaux points de dépôts permanent sur le territoire de la Régie. Cependant, une révision en continu de cette banque de référence doit être réalisée puisque de nouveaux services se développent constamment afin de desservir le territoire d'application et que des points de dépôts s'ajoutent ou se retirent, notamment suite à la mise en place de nouveaux programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.

<b>MESURE 14 - PROMOUVOIR LES ACTIONS QUI FAVORISENT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE/VALORISATION DES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES : TEXTILES, ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES, VÉHICULES HORS D'USAGE, PNEUS, CONTENANTS CONSIGNÉS, PLASTIQUES AGRICOLES ET AUTRES RÉSIDUS INDUSTRIELS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
➤ Développer une approche favorisant une communication bilatérale avec les citoyens et les ICI. — <i>Réalisée</i>					
➤ Évaluer comment intégrer et favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information qui sont disponibles pour disposer d'objets divers afin de leur donner une seconde vie et de réduire, par le fait même, l'acquisition de biens neufs. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Réaliser et diffuser aux citoyens et aux ICI, un bottin des organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles desservant le territoire. — <i>Non débutée</i>					
➤ Analyser les alternatives de traitement des plastiques agricoles et les offres de services afin de les retirer de l'enfouissement. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Améliorer l'état des connaissances sur la gestion des matières résiduelles d'origine ICI — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Évaluer la possibilité d'élargir les catégories de matières récupérées aux écocentres et les heures d'ouverture ainsi que l'implantation de services similaires dans les municipalités non desservies par la Régie. — <i>En cours de réalisation</i>					

**Commentaire :**

L'expertise développée par la Régie en gestion des matières résiduelles depuis sa création lui confère le statut d'organisme ressource sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains. C'est dans ce contexte que ses activités de communication ainsi que ses interventions directes auprès des citoyens sont orientées vers la promotion de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage des matières résiduelles. Les différents programmes mis en place par la Régie visent ces objectifs et les résultats obtenus confirment l'impact de ces efforts.

De plus, sur le territoire visé par le PCGMR, de nombreux organismes sont implantés ce qui favorise également le réemploi de biens et des vêtements. Grâce à l'essor des réseaux sociaux, on assiste au développement d'un marché de revente des biens usagés qui favorise le réemploi et la réduction de l'enfouissement d'une quantité considérable d'encombrants et autres biens.

Une attention constante est apportée à la recherche et la promotion de nouveaux débouchés durables aux matières résiduelles générées sur le territoire d'application du PCGMR. La mise sur pied du volet ICI du programme de développement de programmes environnementaux en est un exemple. La recherche de débouchés pour certaines matières spécifiques favorise mise à jour des connaissances en gestion des matières résiduelles de la Régie et un transfert de ces connaissances aux intervenants (entreprises, groupes sociaux, citoyens...) qui manifestent un intérêt.

D'autres outils de communications simples et conviviaux pourront être développés afin de faciliter la diffusion des alternatives de réemploi ou de recyclage, lesquelles sont en changement perpétuel.

Depuis plusieurs années, la valorisation des plastiques produits dans le cadre des activités agricoles est au cœur des préoccupations de la Régie qui dessert un territoire où l'agriculture est omniprésente. L'implantation d'un programme permanent et pérenne de récupération et de valorisation des plastiques agricoles est une tâche complexe et tous les acteurs concernés doivent s'impliquer activement dans la recherche d'une solution globale.

En 2018, la Régie a participé au processus d'élaboration et d'implantation d'un projet pilote sur le territoire de la MRC des Maskoutains, impliquant plusieurs joueurs importants dans le domaine. Le lancement du projet pilote a eu lieu en novembre 2018 et il est en opération depuis le 1<sup>er</sup> décembre.

L'objectif de ce projet pilote vise à mettre en place une structure permettant de récupérer et de valoriser les plastiques agricoles générés sur le territoire de la MRC des Maskoutains afin de dévier ces matières de l'enfouissement. Cette initiative vise à établir une méthode de collecte des plastiques agricoles, simple et pratique pour les agriculteurs, afin de valoriser ces résidus. Les résultats de cette première phase devraient être rendus publics vers l'automne 2019 et, s'ils sont concluants, nous pourrions assister à un élargissement du territoire visé par le projet, lequel pourrait également inclure le territoire de la MRC d'Acton à compter de 2020.

Finalement, en ce qui concerne l'utilisation des écocentres pour rencontrer les objectifs de cette mesure, la démarche a été entreprise dès 2016 avec l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de l'écocentre situé à Saint-Hyacinthe. Ce site est dorénavant ouvert les vendredis, samedis et dimanches de la mi-avril à la fin du mois de novembre pour tous les citoyens des municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains.

#### **Impact de l'élargissement des heures d'ouverture sur l'utilisation des écocentres par les citoyens**

<b>Année</b>	<b>Nombre d'utilisateurs</b>	<b>Quantité totale de matières reçues (t m)</b>
2018	21 582	3 533
2017	19 685	3 527
2016	18 527	3 442

Cependant, l'exiguïté des lieux limite la possibilité d'élargir les catégories de matières valorisables que pourraient recevoir les écocentres à d'autres types de résidus. Un processus de relocalisation et d'agrandissement de l'écocentre de la Régie situé à Saint-Hyacinthe est cependant en cours et il pourrait favoriser un élargissement de l'offre de services aux citoyens lorsqu'il sera réalisé.

**MESURE 15 - FAVORISER UNE PLUS GRANDE UTILISATION DES NOMBREUSES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CRD AFIN D'AMÉLIORER DAVANTAGE LES PERFORMANCES RÉGIONALES**

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Réemployer et recycler les résidus d'activités municipales (balayure de rue, béton, asphalte, etc.). — <i>En continu</i>					
➤ Organiser des rencontres pour favoriser les échanges entre les générateurs et les entreprises de valorisation. — <i>Non débutée</i>					
➤ Réaliser et rendre disponible un bottin des entreprises en gestion (valorisation) des résidus de CRD desservant le territoire d'application et le diffuser auprès des entrepreneurs. — <i>Non débutée</i>					
➤ Évaluer la possibilité de proposer un incitatif économique ou réglementaire pour la gestion responsable des CRD. — <i>Non débutée</i>					
➤ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de services des écocentres (clientèles desservies, catégorie de matières récupérées, horaire, etc.). — <i>En cours de réalisation</i>					

**Commentaire :**

Lors de la rédaction du PCGRM révisé, il a été constaté que plusieurs municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains effectuent déjà une gestion des résidus de CRD liés à leurs travaux d'infrastructure (Source PCGRM révisé, chapitre 5, p. 172). Cependant, la difficulté à mobiliser les différents intervenants afin qu'ils participent à des activités de réseautage a fait en sorte que la Régie concentre plutôt ses efforts sur des rencontres individuelles et personnalisées de sensibilisation. Le développement d'outils de sensibilisation pourrait être évalué afin de renforcer cette méthode de gestion de ces résidus.

Afin d'élargir son offre de services, la Régie a ajouté, en avril 2016, une journée d'ouverture supplémentaire à son écocentre situé à Saint-Hyacinthe. En effet, ce site est dorénavant ouvert à la population des 25 municipalités membres les vendredis de chaque semaine, de la mi-avril à la fin du mois de novembre. Comme le démontre le tableau de la page précédente, cette bonification du service répond aux besoins d'une partie des citoyens desservis, qui se sont rapidement approprié cette offre de services, et facilite également la gestion des résidus visés par cette mesure pour l'ensemble de la population.

Force est de constater que la notion d'une meilleure gestion des CRD préoccupe également le milieu de la construction et de la rénovation. En effet, on observe, sur les différents chantiers du territoire, la présence de conteneurs provenant des entreprises possédant des équipements de tri permettant la

valorisation des résidus de CRD. En conséquence, le besoin d'organiser des rencontres entre les générateurs et les collecteurs n'est pas justifié dans l'immédiat puisqu'il s'effectue de façon naturelle dans le contexte.

**MESURE 16 - ÉVALUER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES POTENTIELLEMENT VALORISABLES QUI SONT ENCORE DÉPOSÉES DANS LES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2016 2017 2018 2019 2020

- Faire une analyse du contenu du bac de déchets afin d'identifier les catégories de matières résiduelles qui y sont déposées et de déterminer les champs d'intervention potentiellement envisageables ultérieurement. — *À venir*



## SUIVI DU PCGMR

L'objectif principal du PCGMR est de réduire la quantité de matières éliminées et d'encourager la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de l'ensemble des matières résiduelles, dans tous les secteurs d'activités (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, construction, rénovation et démolition). Chaque organisation municipale impliquée joue un rôle bien défini dans la réalisation des objectifs inscrits au PCGMR.

Dans un premier temps, le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains appartient à ces deux MRC. Une fois l'entrée en vigueur du PCGMR révisée, et conformément aux principes énoncés dans la LQE, elles ont pour rôles et responsabilités :

- d'assurer le suivi et la surveillance du plan et conséquemment, de prévoir des mécanismes adéquats à cette fin;
- d'apporter les modifications nécessaires au plan de gestion, le cas échéant.

Les municipalités locales visées sont liées par le plan de gestion en vigueur et sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du plan sur leur territoire ainsi que, dans les douze mois suivant son entrée en vigueur, de rendre leur réglementation en conforme aux dispositions du PCGMR. Dans ce contexte, tel que mentionné dans l'analyse présentée aux pages précédentes et considérant les dispositions prévues dans le projet de Plan, la réglementation municipale a été revue, à l'automne 2015, afin d'inclure certaines mesures du PCGMR.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle et des boues sur le territoire de 25 municipalités visées par l'application du Plan de gestion, elles ont délégué cette responsabilité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. A ces fins, celle-ci doit :

- appliquer l'ensemble des mesures contenues dans le Plan de gestion;
- fournir les informations requises par les MRC dans le but d'assurer le suivi de la mise en application du plan et du respect des dispositions qui y sont contenues;
- assurer la mise à jour de la réglementation en conformité avec le Plan de gestion.

En ce qui concerne les municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls, qui ont adhéré à la Régie au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en plus des modifications réglementaires mentionnées dans le présent rapport, elles ont adopté d'un nouveau règlement dans le cadre de l'implantation d'un système municipal de gestion des boues de fosses septiques. Quant à la municipalité du Canton de Roxton, elle a adopté d'un nouveau règlement dans le cadre de l'implantation d'une collecte de porte à porte des matières organiques.

Finalement, afin de faire le point sur la mise en oeuvre du PCGMR révisé, des rencontres sont effectuées ponctuellement afin de constater l'état d'avancement des mesures incluses dans le PCGMR. Dans ce contexte, une première rencontre du comité de suivi du PCGMR a eu lieu, à l'été 2016, suite à son entrée en vigueur en mai 2016 et la plus récente rencontre a eu lieu le 7 février 2019.

## CONCLUSION

La mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains a comme objectif fondamental de favoriser le déploiement d'efforts concertés en mobilisant l'ensemble des générateurs pour contribuer à la réduction du volume de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et à la protection de nos ressources, afin de léguer un environnement de qualité aux générations futures et le désir de poursuivre cette démarche guidée par les principes du développement durable.

Dans cette optique, le PCGMR sert de levier et permet l'implantation de nombreuses mesures qui favoriseront, à court, moyen et long terme, une meilleure gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains.